REGLEMENT GRAPHIQUE - Commune de CHAIGNAY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de CHAIGNAY

PIECE N°6.2 - ZONAGE REGLEMENTAIRE - GLOBAL

1:5000

Prescrite par délibération en date du 18/09/2020
Arrêté par délibération en date du ..... DATE ET VOA

DOSSIER d'ARRÊT

Cabinet d'Urbanisme DORGAT
3 Avenue de la Découverte
21000 DIJON
03 80 73 03 90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr

DOSSIER OCTOBRE 2024

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- UA : Zone de centre ancien dense
- U : Zone urbaine au tissu urbain aéré
- Uec : Secteur de la zone U vouée au développement des équipements collectifs
- Ui : Secteur de la zone U institué pour favoriser l'intégration des constructions
- Uj : secteur de la zone urbaine à la constructibilité limitée
- UE : Zone d'activité artisanale
- AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone agricole amoettant certaines constructions
- ANC : Zone agricole inconstructible
- N : Zone naturelle

Le droit de préemption urbain s'applique sur les zones urbaines et à urbaniser - Contiene annexes du PLU
Les hauteurs minimales et maximales sont encadrées dans le règlement de chaque zone

PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE

- Lisière forestière à préserver (L.151-17 CU)
- Haie et alignement d'arbres à préserver (L.151-23 CU)
- Elements de patrimoine à préserver (L.151-19 CU)
- Mares et puits à préserver (L.151-23 CU)
- Arbre isolé à préserver (L.151-23 CU)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation sectorielle (R.151-26 CU)
- Secteur de protection et de valorisation des milieux humides (L.151-23 CU)
- Marge de recul des lisières forestières (L.151-17 CU)
- Espace de respiration contribuant aux continuités écologiques au sein de la trame (L.151-23 CU)
- Secteur de protection des pelouses sèches (L.151-23 CU)
- Verger à préserver (L.151-23 CU)
- Verger conservatoire à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé L.151-41 CU

N°	OBJET	SURFACE EN M²	DESTINATAIRE
ER1	Emplacement réservé n°1 : Extension cimetière		
ER2	Emplacement réservé n°2 : Equipement communal pour création de stationnement		
ER3	Emplacement réservé n°3 : Restauration de stationnement		
ER4	Emplacement réservé n°4 : Réalisation d'un tissé piétonnier et d'un chemin piétonnier		
ER5	Emplacement réservé n°5 : Création d'une zone de retournement pour véhicule scolaire + équipements de stationnement		
ER6	Emplacement réservé n°6 : Elargissement de voie et équipements tels		
ER7	Emplacement réservé n°7 : Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales		

NORD

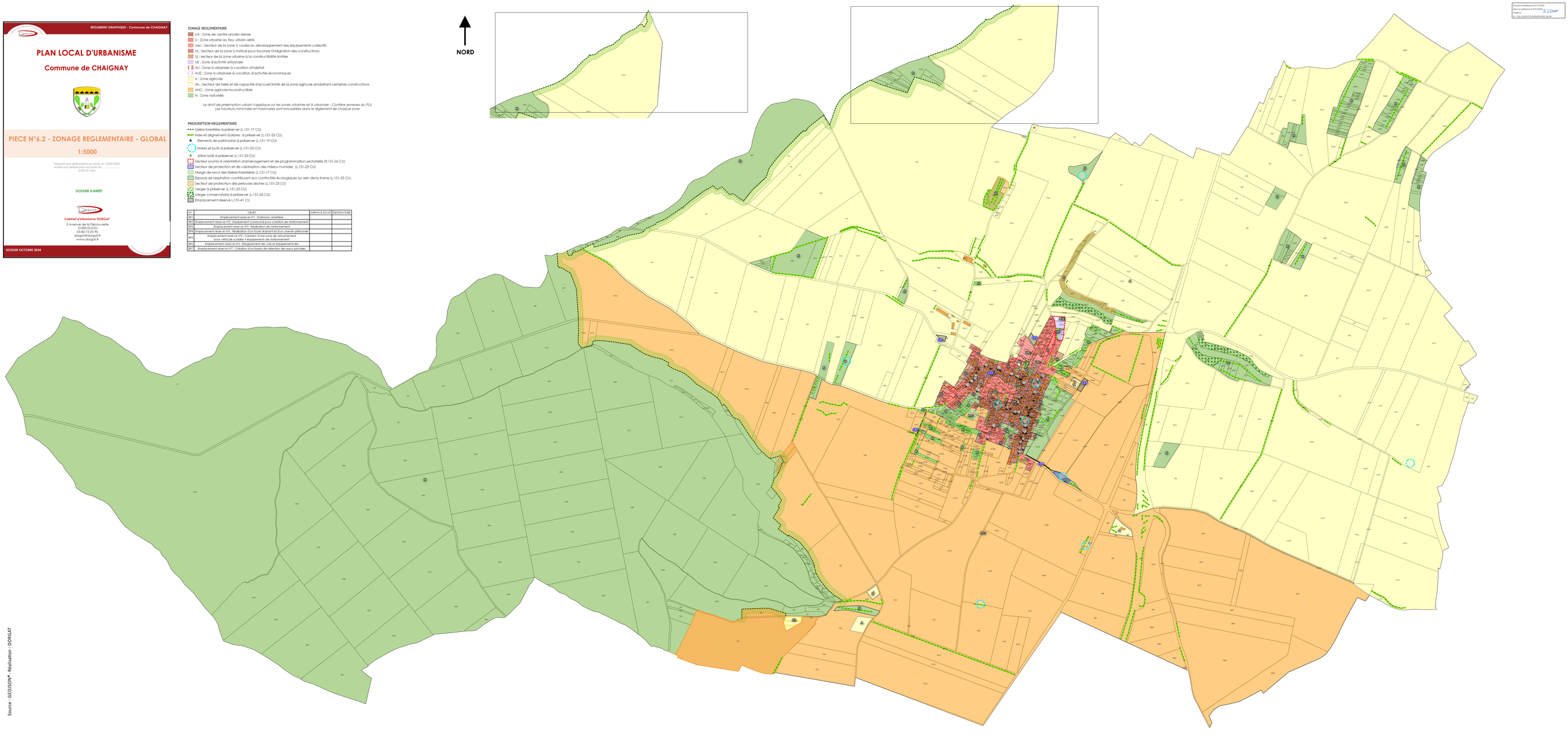

Source : GEOJSON® - Réalisation : DORGAT